



AVIS A LA BATELLERIE CANAL DE NANTES A BREST

Ouverture de la navigation sur la section comprise entre les écluses 36 de Beaufort et 53 de Saint Samson

Vu le code des Transports et notamment l'article L4241-3;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 1974 modifié, fixant le règlement particulier de police de la navigation sur les canaux, rivières, cours d'eau et plans d'eau domaniaux : canal de NANTES à BREST ;

Vu l'avis à la batellerie 2017-01 en date du 13 janvier 2017 fixant les dates et horaires de navigation pour l'année 2017 ;

Vu l'avis à la batellerie 2017-05 en date du 20 mars 2017 relatif au report d'ouverture de la navigation sur la section comprise entre les écluses 36 de Beaufort et 107 du Ponteau.

Les usagers sont informés que l'ouverture à la navigation de la section comprise entre les écluses 36 de Beaufort et 53 de Saint Samson se fera le vendredi 7 avril à partir de 9h00.

Le service aux écluses sera assuré conformément à l'avis à la batellerie 2017-02

Malestroit, le 5 avril 2017

Le chef de la subdivision
Blavet – canal de Nantes à Brest

Loïg LE CALLONNEC